



Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



RÉSULTATS CAP AVANCEMENT ÉDUCATEUR(RICE)S (SOUS-RÉSERVE DE VALIDATION PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE)

Ont siégé :

GALLETTI Anita tél : 03 80 42 02 75 DECOURCELLES Michel tél : 03 20 65 93 59

Déclaration liminaire

Les attentats des semaines passées ont créé une mobilisation citoyenne pour réaffirmer l'attachement aux valeurs de liberté et de solidarité.

Le SNPES-PJJ-FSU y a pris sa part pour dénoncer aussi toutes les formes de racisme et de xénophobie, et pour défendre les principes de la laïcité. Cependant, comment faire vivre réellement ces valeurs et surtout comment accompagner les jeunes que nous prenons en charge à la PJJ dans l'appropriation de ces valeurs et principes ?

Plus que jamais, le SNPES-PJJ soutient que seule l'éducation porteuse d'apprentissage de l'altérité et de liens confiants en l'adulte est à même de les transmettre. Cette exigence est d'autant plus importante dans un contexte où la crise économique et sociale aggrave l'exclusion des jeunes les plus fragilisés et en pertes de repères structurants.

La PJJ a une parole forte à porter concernant son analyse de la problématique de certains adolescents particulièrement exposés aux risques de dérive sectaire religieuse.

Dès lors, penser comme le premier ministre que la PJJ pourrait être une source de renseignements pour l'activité policière est illusoire et dangereuse. Cela constituerait une instrumentalisation de notre administration au profit des préoccupations sécuritaires alors que dans le contexte social tendu que nous connaissons, sa mission exclusive doit être l'éducation.

Le SNPES-PJJ réaffirme que c'est tout le contraire d'une éducation émancipatrice qui a été mise en place depuis ces 15 dernières années avec les lois sécuritaires concernant la jeunesse délinquante : mise à l'écart et enfermement ont constitué une priorité politique et budgétaire au détriment d'une action éducative qui consiste à ne pas réduire les jeunes à des comportements, des attitudes, des actes, en niant leur problématique individuelle et toujours singulière.

Aujourd'hui, la PJJ doit se donner comme priorité d'inscrire au cœur des pratiques de tous les professionnels, quelles que soient leurs fonctions et leur lieu d'exercice, une action éducative basée sur les besoins des mineurs. C'est à cette condition que nous pouvons leur donner confiance et espoir et les accompagner pour trouver une place dans la société.

Cette politique ne peut se mettre en œuvre que dans un contexte de confiance dans le savoir faire et l'action des personnels. La hiérarchie a un rôle essentiel à jouer en favorisant la capacité d'initiative et d'innovation des agents.

Pour cette CAP consacrée à l'avancement des éducateurs au grade de CSE, seuls 25 postes sont proposés. Des collègues totalisant plus de 35 ans d'ancienneté, bien évalués, et pour certains en fin de carrière, voient leur possibilité d'accéder à la catégorie A de plus en plus réduite. On assiste à un avancement basé sur le mérite dont les critères demeurent subjectifs et obscurs.

De nouveau la régionalisation des propositions de l'administration rend inégalitaire les chances de promotion dans une fonction publique d'Etat qui se doit de traiter de la même manière les agents, quel que soit leur lieu d'exercice.

Face à ces constats seul le critère objectif de l'ancienneté nous permet de présenter une liste avec des critères transparents et égalitaires qui garantit le droit à l'avancement pour tous les agents.

LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE CHEF de SERVICE ÉDUCATIF

LISTE PROPOSEE PAR LE SNPES-PJJ			LISTE RETENUE PAR L'ADMINISTRATION		
Nom Prénom	Affectation	Ancienneté MJ	Nom Prénom	Affectation	Ancienneté MJ
TOCHE Michel	UEAJ Anthémis	40 a 1 m 14 j	MOREAU Catherine	UEAT Nanterre	39 a 3 m 0 j
BOITEUX Bruno	UEMO nord Romans / Isère	39 a 3 m 0 j	LAGARRRIGUE-HELALI Lucette	UEMO Marseille centre	39 a 3 m 0 j
MOREAU Catherine	UEAT Nanterre	39 a 3 m 0 j	LECOMTE Patrick	UEMO Juvisy / Orge	33 a 0 m 15 j
LAGARRRIGUE-HELALI Lucette	UEMO Marseille centre	39 a 3 m 0 j	BOITEUX Bruno	UEMO nord Romans / Isère	39 a 3 m 0 j
LADROUE Patrick	UEMO St Briec	39 a 2 m 13 j	VIGNON-GARINOT Catherine	UEMO Caraïbes Fort de France	30 a 11 m 15 j
CEVAERT-PIERROT Catherine	UEMO St Quentin	39 a 0 m 21 j	LEGUE Jean-Luc	UEAJ Hérouville St Clair	30 a 9 m 11 j
STAINVURCEL Philippe	UEAT Paris	38 a 11 m 26 j	BOUE Nathalie	UEMO Mont de Marsan	26 a 3 m 27 j
DOUIN Hervé	UEAJ Romainville	38 a 11 m 0 j	GAUTIER-GASTON Annie	UEAJ Tours	25 a 3 m 28 j
LE GUEZ Denise	UEMO Nogent / Marne	38 a 11 m 0 j	LOUVET-DIDELOT Valérie	UEMO Avesnes / Helpe	24 a 2 m 23 j
BRESSON Denis	DPJJ IdF / OM	38 a 3 m 0 j	KRCA Eric	UEMO Besançon 1	23 a 7 m 29 j
ORPHELIN Marie-Françoise	STEMO Loiret	38 a 2 m 15 j	CALVE Erwan	UEHC Rennes	15 a 1 m 0 j
MONTFORT Joëlle	UEMO Friant Paris	38 a 1 m 0 j	JAGUIN Christine	UEMO Guingamp	34 a 3 m 0j
COULEAU Dominique	UEMO Bordeaux	37 a 9 m 0 j	KEITA Kabouna	UEHC Draveil	32 a 8 m 13 j
BERNEJO-LANTERI Joëlle	UEMO Aix en Provence Ouest	37 a 4 m 21 j	GARRY-TICHANI Sylvaine	UEMO Rouen nord	25 a 3 m 28 j
BARRAUD Jean-François	UEMO Boulogne / Mer	37 a 4 m 0 j	GAROT Michel	UEMO Dunkerque est	31 a 3 m 0 j
BASCOU Daniel	UEMO Cenon	37 a 3 m 26 j	DUVAL Corinne	UEMO Rouen sud	30 a 7 m 0 j
MARTINEZ Chantal	UEAT Nanterre	37 a 3 m 0 j	PAULUS-WOIRGARD Nadine	UEMO Lorient	25 a 3 m 28 j
DE BOISSEUIL-BARON Bernard	UEHC Nîmes	37 a 1 m 29 j	BEGUE Fabienne	UEMO Avignon nord	24 a 3 m 22 j
OUSSALEM Malek	UEMO Fréjus	36 a 3 m 7 j	DEMIRDJAN Pascal	UEHC St Etienne	24 a 3 m 22 j

KAPLIUS Christine	UEHD Béthune	36 a 3 m 0 j	POBELLE-BEN EL KHAILIA Véronique	UEMO Chalons en Champagne	22 a 6 m 23 j
COULANGE Marie-Cécile	UEMO Grenoble nord	35 a 8 m 26 j	LEITE-AUBERTON Marie-Alice	UEAT Créteil	23 a 3 m 18 j
ARDOINO Jean-Jacques	UEAJ Romainville	35 a 3 m 0 j	CLAMENS-FOUKSS Evelyne	UEMO Toulouse sud	19 a 3 m 22 j
PIZANO Frédéric	UEMO Tarbes	35 a 3 m 0 j	VERA-MARSAN Nathalie	UEMO Bordeaux	15 a 11 m 21 j
BUGEAUD Marie-Hélène	UEMO Romain Rolland Marseille	35 a 3 m 0 j	BIAGI Stéphane	UEMO Riquet Toulouse	15 a 11 m 21 j
CROCHEMORE Patrice	UEHDR Rouen	34 a 10 m 0 j	MOUDNIB Khadija	EPEI Strasbourg	8 a 4 m 0 j
THÉODORE Claude	UEMO Tarbes	34 a 5 m 12 j			
DUPIN Anne	UEAJ St Jean le Blanc	34 a 3 m 16 j			
MEGES Gilles	UEMO Sud Ouest Privas	34 a 3 m 0 j			
JAGUIN Christine	UEMO Guingamp	34 a 3 m 0 j			
VALLÉE Ghislaine	UEAT Evry	34 a 3 m 0 j			
MAURIN Geneviève	UEAJ Toulon	34 a 3 m 0 j			
BRUNEL Sylvaine	UEMO Mamoudzou	34 a 0 m 15 j			
HUBERT Alain	UEAJ Villeneuve d'Ascq 2	34 a 0 m 14 j			
BRASCA Marie-France	DTPJJ Seine St Denis	34 a 0 m 0 j			
PEKMEZIAN- BORÉAL Marie-Christine	UEAT Evry	33 a 9 m 0 j			
VENTURA Jean-Charles	UEHC Aix en Provence	33 a 9 m 0 j			
PAVLOWSKI Henri	UEMO Arras Est	33 a 5 m 15 j			
HASSON Béatrice	UEMO Guéret	33 a 5 m 6 j			
MOLINA Jean-Sylvain	UEMO Toulon centre	33 a 3 m 16 j			
FEILLET-DIVAY Marie-Thérèse	UMO Laval	33 a 3 m 0 j			
BENAISSA Fatiha	UEMO Caen 1	33 a 3 m 0 j			
DAVID Sylvie	UEMO Bourg la Reine	33 a 3 m 0 j			
LE GOARAND Régis	DTPJJ Val de Marne	33 a 3 m 0 j			
CASTELLI Patrick	UEMO Avignon centre	33 a 3 m 0 j			
GRISOT-SAKHO Bernadette	SEAT Marseille	33 a 3 m 0 j			
TILLARD Françoise	UEMO Saintes	33 a 3 m 0 j			
LECOMTE Patrick	UEMO Juvisy / Orge	33 a 0 m 15 j			
PUTCRABEY-PRADA Isabelle	UEAJ Romainville	33 a 0 m 11 j			
BARNABÉ Laurent	UEMO Lorient	32 a 11 m 28 j			

KEITA Kabouna	UEHC Draveil	32 a 8 m 13 j			
FOISNET- TRITSCHHEL Isabelle	UEMO Montbéliard	32 a 7 m 0 j			

COMMENTAIRES :

En réponse aux déclarations liminaires, le DRH a bien confirmé que la PJJ jouera un rôle pour faire face aux risques de radicalisation dans les suites des attentats récents et ce, à la demande du gouvernement.

Sans anticiper sur les déclarations prochaines du premier ministre, il assure que les propositions soumises par la Direction de la PJJ aux arbitrages du gouvernement vont dans le sens d'un travail de fond sur l'éducatif, le renseignement n'a pas été une priorité dans ses propositions.

Concernant la diminution du nombre de postes proposés à la LA, le DRH a signifié que nous avons aujourd'hui atteint l'objectif des 30% du corps des éducateurs et donc pour cette année les places disponibles correspondent au remplacement des CSE sortant des effectifs de la PJJ (75 places au concours et 25 pour la LA)

Concernant le grade fonctionnel des CSE en responsabilité, le dossier est actuellement à la fonction publique.

Concernant l'évaluation des agents, le DRH nous informe qu'un projet de simplification des CREP est en cours et sera soumis à la discussion avec les organisations syndicales.

L'administration souhaite mettre une priorité sur la formation des évaluateurs.

Concernant le déroulement de cette CAP, l'administration a refusé de prendre en compte le seul critère de l'ancienneté. Elle a néanmoins introduit un critère d'ancienneté dans les priorisations des DIR.

Elle a cependant reconnu la nécessité de clarifier et d'uniformiser entre les DIR la notion de mérite. Sur les 25 promus, 14 étaient communs ou partiellement communs entre l'administration et les organisations syndicales. Les 11 autres ont été soumis au vote.

5 recours de CREP ont été examinés.

1 titularisation de CSE et 2 demandes de disponibilité ont été actées.



Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



RÉSULTATS CAP AVANCEMENT ÉDUCATEUR(RICE)S **(SOUS-RÉSERVE DE VALIDATION PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE)**

Ont siégé :

GALLETTI Anita tél : 03 80 42 02 75 DECOURCELLES Michel tél : 03 20 65 93 59

Déclaration liminaire

Les attentats des semaines passées ont créé une mobilisation citoyenne pour réaffirmer l'attachement aux valeurs de liberté et de solidarité.

Le SNPES-PJJ-FSU y a pris sa part pour dénoncer aussi toutes les formes de racisme et de xénophobie, et pour défendre les principes de la laïcité. Cependant, comment faire vivre réellement ces valeurs et surtout comment accompagner les jeunes que nous prenons en charge à la PJJ dans l'appropriation de ces valeurs et principes ?

Plus que jamais, le SNPES-PJJ soutient que seule l'éducation porteuse d'apprentissage de l'altérité et de liens confiants en l'adulte est à même de les transmettre. Cette exigence est d'autant plus importante dans un contexte où la crise économique et sociale aggrave l'exclusion des jeunes les plus fragilisés et en pertes de repères structurants.

La PJJ a une parole forte à porter concernant son analyse de la problématique de certains adolescents particulièrement exposés aux risques de dérive sectaire religieuse.

Dès lors, penser comme le premier ministre que la PJJ pourrait être une source de renseignements pour l'activité policière est illusoire et dangereuse. Cela constituerait une instrumentalisation de notre administration au profit des préoccupations sécuritaires alors que dans le contexte social tendu que nous connaissons, sa mission exclusive doit être l'éducation.

Le SNPES-PJJ réaffirme que c'est tout le contraire d'une éducation émancipatrice qui a été mise en place depuis ces 15 dernières années avec les lois sécuritaires concernant la jeunesse délinquante : mise à l'écart et enfermement ont constitué une priorité politique et budgétaire au détriment d'une action éducative qui consiste à ne pas réduire les jeunes à des comportements, des attitudes, des actes, en niant leur problématique individuelle et toujours singulière.

Aujourd'hui, la PJJ doit se donner comme priorité d'inscrire au cœur des pratiques de tous les professionnels, quelles que soient leurs fonctions et leur lieu d'exercice, une action éducative basée sur les besoins des mineurs. C'est à cette condition que nous pouvons leur donner confiance et espoir et les accompagner pour trouver une place dans la société.

Cette politique ne peut se mettre en œuvre que dans un contexte de confiance dans le savoir faire et l'action des personnels. La hiérarchie a un rôle essentiel à jouer en favorisant la capacité d'initiative et d'innovation des agents.

Pour cette CAP consacrée à l'avancement des éducateurs au grade de CSE, seuls 25 postes sont proposés. Des collègues totalisant plus de 35 ans d'ancienneté, bien évalués, et pour certains en fin de carrière, voient leur possibilité d'accéder à la catégorie A de plus en plus réduite. On assiste à un avancement basé sur le mérite dont les critères demeurent subjectifs et obscurs.

De nouveau la régionalisation des propositions de l'administration rend inégalitaire les chances de promotion dans une fonction publique d'Etat qui se doit de traiter de la même manière les agents, quel que soit leur lieu d'exercice.

Face à ces constats seul le critère objectif de l'ancienneté nous permet de présenter une liste avec des critères transparents et égaux qui garantit le droit à l'avancement pour tous les agents.

LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE CHEF de SERVICE ÉDUCATIF

LISTE PROPOSEE PAR LE SNPES-PJJ			LISTE RETENUE PAR L'ADMINISTRATION		
Nom Prénom	Affectation	Ancienneté MJ	Nom Prénom	Affectation	Ancienneté MJ
TOCHE Michel	UEAJ Anthémis	40 a 1 m 14 j	MOREAU Catherine	UEAT Nanterre	39 a 3 m 0 j
BOITEUX Bruno	UEMO nord Romans / Isère	39 a 3 m 0 j	LAGARRRIGUE-HELALI Lucette	UEMO Marseille centre	39 a 3 m 0 j
MOREAU Catherine	UEAT Nanterre	39 a 3 m 0 j	LECOMTE Patrick	UEMO Juvisy / Orge	33 a 0 m 15 j
LAGARRRIGUE-HELALI Lucette	UEMO Marseille centre	39 a 3 m 0 j	BOITEUX Bruno	UEMO nord Romans / Isère	39 a 3 m 0 j
LADROUE Patrick	UEMO St Briec	39 a 2 m 13 j	VIGNON-GARINOT Catherine	UEMO Caraïbes Fort de France	30 a 11 m 15 j
CEVAERT-PIERROT Catherine	UEMO St Quentin	39 a 0 m 21 j	LEGUE Jean-Luc	UEAJ Hérouville St Clair	30 a 9 m 11 j
STAINVURCEL Philippe	UEAT Paris	38 a 11 m 26 j	BOUE Nathalie	UEMO Mont de Marsan	26 a 3 m 27 j
DOUIN Hervé	UEAJ Romainville	38 a 11 m 0 j	GAUTIER-GASTON Annie	UEAJ Tours	25 a 3 m 28 j
LE GUEZ Denise	UEMO Nogent / Marne	38 a 11 m 0 j	LOUVET-DIDELOT Valérie	UEMO Avesnes / Helpe	24 a 2 m 23 j
BRESSON Denis	DPJJ IdF / OM	38 a 3 m 0 j	KRCA Eric	UEMO Besançon 1	23 a 7 m 29 j
ORPHELIN Marie-Françoise	STEMO Loiret	38 a 2 m 15 j	CALVE Erwan	UEHC Rennes	15 a 1 m 0 j
MONTFORT Joëlle	UEMO Friant Paris	38 a 1 m 0 j	JAGUIN Christine	UEMO Guingamp	34 a 3 m 0j
COULEAU Dominique	UEMO Bordeaux	37 a 9 m 0 j	KEITA Kabouna	UEHC Draveil	32 a 8 m 13 j
BERNEJO-LANTERI Joëlle	UEMO Aix en Provence Ouest	37 a 4 m 21 j	GARRY-TICHANI Sylvaine	UEMO Rouen nord	25 a 3 m 28 j
BARRAUD Jean-François	UEMO Boulogne / Mer	37 a 4 m 0 j	GAROT Michel	UEMO Dunkerque est	31 a 3 m 0 j
BASCOU Daniel	UEMO Cenon	37 a 3 m 26 j	DUVAL Corinne	UEMO Rouen sud	30 a 7 m 0 j
MARTINEZ Chantal	UEAT Nanterre	37 a 3 m 0 j	PAULUS-WOIRGARD Nadine	UEMO Lorient	25 a 3 m 28 j
DE BOISSEUIL-BARON Bernard	UEHC Nîmes	37 a 1 m 29 j	BEGUE Fabienne	UEMO Avignon nord	24 a 3 m 22 j
OUSSALEM Malek	UEMO Fréjus	36 a 3 m 7 j	DEMIRDJAN Pascal	UEHC St Etienne	24 a 3 m 22 j

KAPLIUS Christine	UEHD Béthune	36 a 3 m 0 j	POBELLE-BEN EL KHAILIA Véronique	UEMO Chalons en Champagne	22 a 6 m 23 j
COULANGE Marie-Cécile	UEMO Grenoble nord	35 a 8 m 26 j	LEITE-AUBERTON Marie-Alice	UEAT Créteil	23 a 3 m 18 j
ARDOINO Jean-Jacques	UEAJ Romainville	35 a 3 m 0 j	CLAMENS-FOUKSS Evelyne	UEMO Toulouse sud	19 a 3 m 22 j
PIZANO Frédéric	UEMO Tarbes	35 a 3 m 0 j	VERA-MARSAN Nathalie	UEMO Bordeaux	15 a 11 m 21 j
BUGEAUD Marie-Hélène	UEMO Romain Rolland Marseille	35 a 3 m 0 j	BIAGI Stéphane	UEMO Riquet Toulouse	15 a 11 m 21 j
CROCHEMORE Patrice	UEHDR Rouen	34 a 10 m 0 j	MOUDNIB Khadija	EPEI Strasbourg	8 a 4 m 0 j
THÉODORE Claude	UEMO Tarbes	34 a 5 m 12 j			
DUPIN Anne	UEAJ St Jean le Blanc	34 a 3 m 16 j			
MEGES Gilles	UEMO Sud Ouest Privas	34 a 3 m 0 j			
JAGUIN Christine	UEMO Guingamp	34 a 3 m 0 j			
VALLÉE Ghislaine	UEAT Evry	34 a 3 m 0 j			
MAURIN Geneviève	UEAJ Toulon	34 a 3 m 0 j			
BRUNEL Sylvaine	UEMO Mamoudzou	34 a 0 m 15 j			
HUBERT Alain	UEAJ Villeneuve d'Ascq 2	34 a 0 m 14 j			
BRASCA Marie-France	DTPJJ Seine St Denis	34 a 0 m 0 j			
PEKMEZIAN- BORÉAL Marie-Christine	UEAT Evry	33 a 9 m 0 j			
VENTURA Jean-Charles	UEHC Aix en Provence	33 a 9 m 0 j			
PAVLOWSKI Henri	UEMO Arras Est	33 a 5 m 15 j			
HASSON Béatrice	UEMO Guéret	33 a 5 m 6 j			
MOLINA Jean-Sylvain	UEMO Toulon centre	33 a 3 m 16 j			
FEILLET-DIVAY Marie-Thérèse	UMO Laval	33 a 3 m 0 j			
BENAISSA Fatiha	UEMO Caen 1	33 a 3 m 0 j			
DAVID Sylvie	UEMO Bourg la Reine	33 a 3 m 0 j			
LE GOARAND Régis	DTPJJ Val de Marne	33 a 3 m 0 j			
CASTELLI Patrick	UEMO Avignon centre	33 a 3 m 0 j			
GRISOT-SAKHO Bernadette	SEAT Marseille	33 a 3 m 0 j			
TILLARD Françoise	UEMO Saintes	33 a 3 m 0 j			
LECOMTE Patrick	UEMO Juvisy / Orge	33 a 0 m 15 j			
PUTCRABEY-PRADA Isabelle	UEAJ Romainville	33 a 0 m 11 j			
BARNABÉ Laurent	UEMO Lorient	32 a 11 m 28 j			

KEITA Kabouna	UEHC Draveil	32 a 8 m 13 j			
FOISNET- TRITSCHHEL Isabelle	UEMO Montbéliard	32 a 7 m 0 j			

COMMENTAIRES :

En réponse aux déclarations liminaires, le DRH a bien confirmé que la PJJ jouera un rôle pour faire face aux risques de radicalisation dans les suites des attentats récents et ce, à la demande du gouvernement.

Sans anticiper sur les déclarations prochaines du premier ministre, il assure que les propositions soumises par la Direction de la PJJ aux arbitrages du gouvernement vont dans le sens d'un travail de fond sur l'éducatif, le renseignement n'a pas été une priorité dans ses propositions.

Concernant la diminution du nombre de postes proposés à la LA, le DRH a signifié que nous avons aujourd'hui atteint l'objectif des 30% du corps des éducateurs et donc pour cette année les places disponibles correspondent au remplacement des CSE sortant des effectifs de la PJJ (75 places au concours et 25 pour la LA)

Concernant le grade fonctionnel des CSE en responsabilité, le dossier est actuellement à la fonction publique.

Concernant l'évaluation des agents, le DRH nous informe qu'un projet de simplification des CREP est en cours et sera soumis à la discussion avec les organisations syndicales.

L'administration souhaite mettre une priorité sur la formation des évaluateurs.

Concernant le déroulement de cette CAP, l'administration a refusé de prendre en compte le seul critère de l'ancienneté. Elle a néanmoins introduit un critère d'ancienneté dans les priorisations des DIR.

Elle a cependant reconnu la nécessité de clarifier et d'uniformiser entre les DIR la notion de mérite. Sur les 25 promus, 14 étaient communs ou partiellement communs entre l'administration et les organisations syndicales. Les 11 autres ont été soumis au vote.

5 recours de CREP ont été examinés.

1 titularisation de CSE et 2 demandes de disponibilité ont été actées.

